



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Session des 3 et 4 mai 2022

Pour les Vert·e·s, l'accès aux soins dentaires ne doit plus être freiné pour des questions de coûts. Le parti écologiste se prépare donc avec confiance à voir l'initiative « Pour une assurance des soins dentaires » prochainement soumise à la population. Ils/Elles s'engageront également pour que le traitement et l'élimination des déchets préservent au maximum l'environnement et le porte-monnaie des plus démunis. Finalement, les Vert·e·s questionneront le Conseil d'Etat sur l'absence de stratégie globale sur l'entretien des routes. Des synergies avec des projets locaux devraient pouvoir émerger plus facilement avec un tel outil.

5G, îles aux oiseaux, création d'emplois de la transition sont trois autres thèmes amenés par les Vert·e·s à l'agenda de la prochaine session du Grand Conseil.

L'accès aux soins dentaires reste malheureusement largement dépendant du niveau socioculturel et professionnel de la population. Aussi, les Vert·e·s se sont pleinement engagé.e.s en commission pour faciliter l'accès aux soins à toutes et tous en recherchant un contre-projet crédible à l'initiative « Pour une assurance des soins dentaires », malheureusement sans succès. Pour **Brigitte Neuhaus**, l'abandon du contre-projet est une vraie déception. En effet, ce texte offrait « un premier pas utile et innovant en matière de santé bucco-dentaire dans le canton ».

Le crédit sur l'entretien durable des routes suscite de nombreux questionnements sur la mobilité de demain. Alors que nous vivons la crise environnementale la plus forte de l'histoire de l'humanité, les Vert·e·s regrettent l'absence d'une stratégie globale en matière d'infrastructures routières et de mobilité individuelle. En effet, les plans quadriennaux d'entretien routier reposent sur des critères de génie civil et non sur une réflexion aboutie du visage de la mobilité future. Par exemple, la route entre Fontaines et Chézard, appelée à terme à devenir l'un des accès à la future gare de Cernier, ne se voit même pas dotée d'une piste cyclable dans le projet proposé. C'est pourquoi **Clarence Chollet** a déposé un postulat pour prendre en compte la mobilité douce sur cet axe.

En responsabilisant les détaillants, la récupération du suremballage par les commerces est une étape essentielle pour la limitation des déchets. Les Vert·e·s sont donc très satisfaits de l'introduction de cette obligation dans la loi. Lors du débat en plénum, les Vert·e·s promouvront une part entre 10 et 20% du

financement de l'élimination des déchets par l'impôt, ceci dans le but de garder un financement social. Ils/Elles s'engageront également pour que le principe d'une taxe sur les produits de consommation immédiate soit étudié. Finalement, dans l'optique de favoriser le réemploi et pour respecter le principe du pollueur-payeur, **Clarence Chollet** a soumis un postulat invitant le Conseil d'État à définir une stratégie en matière d'élimination des encombrants.

Nos objets B

Brigitte Neuhaus défendra la motion VertPOP qui demande un cadastre des antennes de téléphonie autorisées et activées, de même que le statut du contrôle après leur installation. La population est en droit de connaître aisément son risque d'exposition au rayonnement non ionisant.

Le Lac de Neuchâtel pourrait voir émerger prochainement de nouvelles îles destinées aux oiseaux. Alors que les deux îlots de Vaumarcus sont appréciés non seulement des oiseaux mais aussi des ornithologues, le littoral neuchâtelois n'offre que peu d'autres alternatives de repos et de lieux de reproduction aux oiseaux. L'acceptation du postulat de **Clarence Chollet** permettra d'y remédier.

La guerre en Ukraine a rappelé notre forte dépendance aux énergies fossiles et la nécessité de rapidement mettre en œuvre la transition énergétique. En soumettant au Grand Conseil une motion en faveur de la formation professionnelle dans les domaines des économies d'énergie et de la lutte contre le dérèglement climatique, **Fanny Gretillat** veut pousser le Conseil d'Etat à doter le Canton de Neuchâtel des ressources humaines adéquates pour la transition énergétique.

Finalement, plusieurs interpellations vertes sont à l'ordre du jour de la prochaine session, à savoir :

Education numérique : le principe de précaution est-il appliqué ?

La ligne « historique » mérite-t-elle vraiment d'être démantelée ?

Fin de la LAE2, quelles suites dans le domaine de l'accueil extrafamilial ?

Quid du contrôle du bruit routier dans le Canton de Neuchâtel ?

Dioxines et furanes à proximité des usines d'incinération : des compléments d'information attendus par la population.

Lever le voile sur la provenance géographique de l'énergie consommée dans le canton de Neuchâtel.

Politique de subventionnement, l'État est-il devenu Janus ?

À quand un périmètre d'agglomération complet et fonctionnel ?

Neuchâtel, le 30 avril 2022

CONTACTS

Christine Ammann Tschopp, présidente des Vert·e·s neuchâtelois·es
christine.ammantschopp@gmail.com, tél. mobile: 078 683 86 31